

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ / Âge : _____ École : _____ Classe 2023 : _____

N° CEJH (enfant en situation de handicap) : _____ Date de validité : _____

PARENT-S OU RESPONSABLE LÉGAL-E

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Quartier : _____ BP/Code postal/Commune : _____

Téléphone : ___/___/___ ou ___/___/___ ou ___/___/___ Email* : _____

Téléphone : ___/___/___ ou ___/___/___ ou ___/___/___ Email* : _____

* Je souhaite recevoir la newsletter de la FOL NC (programme vacances, mercredis...)

S1 du 05 au 09/06/2023

S2 du 12 au 16/06/2023

CAPUCINES – CENTRE MATERNEL (Graines de musique) *

C. KOCH – CENTRE PRIMAIRE (Danse et cultures urbaines) *

J. TROUILLOT (Devenez curieux de nature) *

S. RUSSIER (Devenez curieux de nature) *

F. GRISCELLI (Danse et cultures urbaines) *

Camp de vacances au Centre d'Activités Nautiques de Nouméa (8/13 ans)

Tarif : 30 000 F – Boursier : 10 000 F

* **Tarif 2023 :**

Maternel : 13 000 F/sem. – Primaire : 12 800 F/sem

MERCI DE COMPLÉTER LE VERSO

CENTRES	Sem.	Tarif	Adhés° 2023	AIDES AUX VACANCES			Sous total
				CAFAT	BOURSE	CCAS	
Total part famille							

Modes de paiement (CHQ/ESP/CB...)

VISA F.O.L. :

L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT NE SERA EFFECTIVE
QU'À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES À FOURNIR



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Disponibilité des places

L'ensemble des propositions est fait dans la limite des places disponibles mises en vente.

2) Prix

Tous les prix annoncés avant le début des inscriptions sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse.

Pour toute inscription en centre ou en camp, une adhésion de 500 F/ participant est demandée en plus du prix annoncé. Cette adhésion est annuelle et sera valable toute l'année 2023.

3) Lieux d'accueil et d'hébergement

Les lieux d'accueil des centres de loisirs et centre de vacances sont susceptibles d'être modifiés. Si des changements intervenaient après le début des inscriptions, la F.O.L. préviendra les parents et mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour proposer des solutions alternatives si nécessaire.

4) Assurance

Tous les participants à un séjour organisé par la F.O.L. bénéficient d'une assurance en responsabilité civile.

5) Enfants, jeunes et adultes en situation de handicap

En fonction de ses moyens humains et financiers, la F.O.L. intègre au sein de ses centres et de ses camps des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap. Toutefois, si les conditions d'un encadrement de qualité ne sont pas réunies, la F.O.L. se réserve le droit de refuser une inscription.

Par ailleurs, la responsabilité du participant ou de son représentant légal sera engagée en cas de dissimulation d'une pathologie spécifique physique ou mentale.

Attention : La famille ou le responsable est tenu d'informer la F.O.L. de tout élément susceptible d'influer sur le comportement de l'enfant ou du jeune pendant le séjour.

6) Responsabilité de l'organisateur

Si l'enfant ou le jeune quitte le centre en cours de journée ou quitte le camp avant la fin du séjour, une décharge de responsabilité devra être signée par la famille ou le responsable légal. Par ailleurs, les éventuels frais occasionnés par un retour anticipé seront à la charge exclusive de la famille et aucune somme ne sera remboursée.

7) Paiement par internet : l'inscription est validée par le secrétariat avec un mail de confirmation actant l'inscription finale (délai 72 heures avant)

8) Procédure de remboursement

En cas d'annulation, aucun n'avoit ni aucun remboursement ne seront effectués excepté :

- En cas de force majeure avec justificatif dans un délai de 72h avant le début du centre (hors week-end) ou
- Pour raison médicale, présentation d'un certificat médical obligatoire de l'enfant

Dans les 2 cas, des frais de 500 xpf par semaine(s) prévue(s) seront retenus ainsi que le montant de l'adhésion annuelle. Le remboursement sera effectué en numéraire ou sous forme d'avoit à utiliser avant le 31 décembre de l'année en cours.

La F.O.L. ne peut être tenue responsable des objets de valeurs perdus ou volés dans les centres aérés ou les camps de vacances.

ATTENTION : Lorsque des sorties, activités sont annulées ou des centres de loisirs sont fermés pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, cyclone, grève/blocage), aucun remboursement ni avoir ne seront effectués.

La fiche d'inscription permet à la F.O.L. NC :

- de pouvoir disposer de vos coordonnées complètes,
- de connaître les personnes à prévenir en cas d'urgence,
- de pouvoir disposer de vos autorisations parentales

AUTORISATIONS

Je soussigné (e) M., Mme _____ responsable légal(e) de
l'enfant : _____

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par le centre / camp (selon le planning) dans le cadre de la charte éducative de la Fédération.

J'autorise le responsable du centre à présenter l'enfant à un médecin et j'autorise le médecin à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires, en cas d'urgence médicalement justifiée par l'état de l'enfant, notamment tout examen, investigation et intervention, y compris l'anesthésie générale.

J'autorise la prise de photos de mon enfant et j'accepte la publication dans la presse ou autres supports visés par la FOL NC préalablement.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à Nouméa le : _____

Signature obligatoire du responsable légal de l'enfant
Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »